FO DGFIP la force syndicale

L'Echo des Phynances®

Bulletin d'Information de la Section F.O – DGFIP DRESG et Services Nationaux | Numéro treize | Octobre 2016

Toute l'actualité syndicale accessible de votre bureau ou domicile : http://www.fo-dgfip-sd.fr/B31/

Billet d'humeur...

Ainsi parlait Savamieux ou comment le Gouvernement pratique la méthode Coué.

Alléluia !* Les impôts et le chômage s'effondrent, le pouvoir d'achat augmente, la Sécu est sauvée, la sécurité est assurée, l'Education Nationale est un modèle, le pays est apaisé comme jamais et bien sûr, la marmotte, elle enrobe le chocolat dans le papier d'aluminium... Vivre dans un paradis artificiel doit certainement être agréable et cela explique peut-être l'intérêt de certains pour les salles de shoot !

Nous, nous vivons dans le monde réel ou les conditions de vie et de travail sont plus en plus dégradées et précaires, ou les gens renoncent aux soins, ou les services publics disparaissent ou n'assurent plus leurs missions et où le coiffeur ne coûte pas 10.000 euros par mois. Nous qui voulons que la DGFIP assure au mieux ses missions essentielles, nous constatons avec consternation les nouvelles coupes irréfléchies dans nos effectifs pour n'évoquer ici que ce sujet. Alors l'autosatisfaction gouvernementale au vu de petites astuces statistiques, du déni des réalités et de la méthode Coué, très peu pour nous !

Charles de Gaulle disait qu'il n'y a de réussite qu'à partir de la vérité. Si on considère le désastre actuel, il avait bien raison ! Mais, il est vrai qu'il n'était pas du genre à sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « ça va mieux, ça va mieux.... » Car lui, du haut de la colline, il comprenait et respectait la plaine, il ne s'en moquait pas !

*C'est très fort pour un syndicat laïc

Quel avenir pour la DRESG ?

C'est un sujet que nous abordons d'une manière raisonnable et responsable.

La DRESG est une Direction dont nous connaissons les spécificités et qui rassemble des missions fiscale et d'autres qui ne le sont pas.

Que ce sujet soit mis à plat et soit l'objet d'une étude nous paraît simplement relever de l'évidence.

Vous pouvez naturellement compter sur nous pour soutenir deux sujets essentiels :

Nos conditions de travail doivent cesser d'être dégradées. Nous agissons au quotidien pour l'amélioration de celles-ci et nous souhaitons donc de fortes garanties dans ce domaine pour l'ensemble des agents afin que nous puissions assurer nos missions de Service Public

Les missions de notre Direction doivent être lisibles et cohérentes et, s'agissant des missions fiscales, le positionnement de la DRESG comme Direction de référence en matière internationale doit être réaffirmé et renforcé.

En tout état de cause, nous vous donnerons des informations précises au mois de décembre.

Par référence à Alfred Jarry qui était un précurseur dans le domaine du surréalisme. Il aura imposé un nouveau mot à la langue *ubuesque,* qui renvoie à l'univers singulier de son héros (la gidouille verte, le voiturin à phynances, le crochet à nobles, le bâton à physique, le petit balai qu'on ne saurait dire, etc.), et qui qualifie par extension un monde absurde, grotesque, dominé par la bureaucratie et le bon plaisir des tyranneaux à la fois odieux et ridicules.

LE BULLETIN DE PAIE DEMATERIALISE

Le Journal Officiel du 6 août 2016 se fait l'écho du décret numéro 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Les bulletins de paie des fonctionnaires de l'État vont être progressivement dématérialisés entre janvier 2018 et janvier 2020.

Les bulletins de paie ainsi que les bulletins de pension seront mis à disposition sur un espace numérique sécurisé, avec une conservation des documents par la DGFIP pendant toute la carrière de l'agent et jusqu'à cinq années au-delà de son départ en retraite.

À terme, chaque agent pourra utiliser cet espace pour procéder à sa demande de retraite.

Les retraités auront aussi accès en ligne à leurs titres et bulletins de pension mais, pour tenir compte de l'appropriation du numérique par les utilisateurs concernés, cela demeurera optionnel.

Comité Technique Ministériel du 4 Octobre 2016 PLF 2017: Des engagements à concrétiser … Des effectifs en diminution constante !

Les annonces du Ministre :

Δ 1765 Suppressions d'emplois, avec comme répartition dans les principales directions : - 1815 DGFIP ; + 261 Douane ; - 25 DGE ; - 97 INSEE ; 0 DGCCRF ; -17 DGT …

Δ 263 recrutements d'apprentis.

Δ Confirmation de la mise en oeuvre du prélèvement à la source au 1er janvier 2018.

Δ RIFSEEP : • Exclusion des corps particuliers des Douanes, • Report pour les corps de la DGFIP et de la DGE, • Réexamen pour la DGCCRF.

Δ Nouveau plan de qualification de promotions intercatégorielles en 2017, sans en fixer le niveau.

Δ Harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité pour tous les agents du ministère (groupe de travail avant la fin de l'année).

Δ Procédure de référencement de la Protection Sociale Complémentaire : Groupe de travail avant fin octobre, avec une offre qui sera au minimum au niveau de celle actuellement proposée par l'organisme référencé en 2009.

Δ Reconnaissance du site amianté du Tripode de Nantes : examen individuel, et non collectif, des demandes.

Au final, ces cinq dernières années, auront été dans le prolongement des dix qui les ont précédées pour ce ministère : perte des emplois, restructurations à outrance, déroulements de carrière entravés, dégradation des conditions de travail sans précédent.

Difficile pour les agents dans ce contexte, d'exercer leurs missions de la manière la plus optimum. Seul leur grand professionnalisme et leur sens du service public auront permis d'affronter toutes les épreuves que vous leur avez fait subir.

Au vu des perspectives qui semblent se dessiner par les uns et les autres, nous pouvons nous demander jusqu'à quand ?

FO Finances, demain comme aujourd'hui, sera aux côtés des agents pour la défense de leurs droits et de leurs acquis sociaux.

Le détail sur :

www.fo-dgfip-sd.fr/B31/spip.php?article573

UNE POLITIQUE FISCALE DESASTREUSE

Que retenir de l'environnement et de la politique fiscale de ce quinquennat ?

Un choc fiscal sans précédent :

Selon une étude de OFCE, l'impact du choc fiscal infligé aux ménages et aux entreprises au début du quinquennat a été sous-estimé par le gouvernement et n'était pas compatible avec une baisse du chômage au cours de la première moitié du mandat. Entre 2012 et 2017, les prélèvements sur les ménages, auront ainsi augmenté de 35 milliards d'euros, sans compter 13 milliards ne pouvant être scindé entre ménages et entreprises. Et pour quel résultat ? Sans commentaire ! A propos, le pouvoir d'achat par ménage en France en 2016 est toujours inférieur de 350 euros par rapport à 2010. Et nous ne parlons pas de l'ensemble des augmentations de prélèvements et des taxes...

Des collectivités locales en difficulté :

Du fait de la baisse des dotations de l'Etat notamment, nombre de collectivités sont obligées d'augmenter la fiscalité locale et d'assumer de nouvelles charges.

Une politique fiscale improvisée :

En dehors d'augmenter les prélèvements, la politique fiscale de ce gouvernement est totalement illisible et relève de l'improvisation ou de l'amateurisme. Et que dire de la retenue à la source qui est largement inutile pour les foyers mensualisés qui continueront à déclarer. Elle compliquera les travaux des services et des entreprises et augmentera les risques de non - reversement...voire aura certainement des effets pervers car il fallait évidemment simplifier la fiscalité avant de modifier les seules modalités de perception de l'impôt.

Des services fragilisés :

Les services subissent des décisions arbitraires de suppression d'agents qui sont totalement déconnectées de l'évolution des charges évidemment, mais également de l'application d'une politique fiscale improvisée et de notre devoir de servir au mieux les contribuables qui subissent une politique fiscale non plus équilibrée mais confiscatoire.

Et puis, pour finir, que dire de ces moments dont nous ne les remercions pas !

" Phobie administrative ", " les yeux dans les yeux"...Pour nous qui plaçons les obligations déontologiques au plus haut, des sommets d'indignité auront été atteints.

"S'il a reçu une feuille d'impôt, il peut ne pas la payer. " Voilà ce que déclara Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget en 2015. L'improvisation au lieu de l'anticipation !

Et dire que nous sommes réputés pour notre rigueur.

LOI TRAVAIL : C'EST TOUJOURS NON !

En juillet, contre l'avis majoritaire de la population, le Premier ministre a eu une 3ème et ultime fois recours au 49.3 à l'Assemblée nationale pour imposer la loi «Travail». Promulguée le 8 août, elle menace toutes les garanties collectives encadrant le contrat de travail. RAPPEL : elle entérine la disparition du principe de faveur conquis en 1936 et l'inversion de la hiérarchie des normes, notamment pour le temps de travail, les heures supplémentaires, les astreintes.

C'est une loi de dumping social qui dans la

Fonction publique permettra de déroger à terme au statut général et aux statuts particuliers (ex : le démantèlement des règles de gestion.) Les attaques contre le privé finissent toujours par «retomber» sur le secteur public. Déjà cette loi a donné des ailes à Pierre Gattaz, président du MEDEF qui a exigé 90 milliards d'euros supplémentaires d'allègements fiscaux pour les patrons, cadeau qui s'ajouterait aux 40 milliards déjà obtenus dans le cadre du Pacte de responsabilité... Comme si ça ne suffisait pas, l'État et le patronat se sont engagés depuis plusieurs mois dans une dérive autoritaire. Ils n'ont cessé d'accentuer la pression contre les libertés syndicales et continuent d'entraver l'action des salariés. Dans ce contexte, tout en prenant pleinement la mesure de la gravité de la situation liée aux attentats terroristes qui ont endeuillé la France, FO, Solidaires, et la CGT, réaffirment qu'elles n'accepteront pas de se laisser museler, en particulier lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts matériels et moraux des agents. Elles réaffirment leur détermination à poursuivre le combat contre la loi travail.

FORCE OUVRIERE À VOTRE SERVICE

Notre site internet local est d'un accès libre.

Vous pouvez y trouver l'essentiel des informations : carrière, régime indemnitaire, règles statutaires.... qui peuvent vous être utiles au plan professionnel.

Bien évidemment, vous pouvez vous adresser à vos correspondants locaux et vous êtes d'ailleurs de plus en plus nombreux à vous adresser à nous pour une information, un conseil ou une demande d'intervention.

Nous rappelons d'ailleurs que l'AFOC, notre association de consommateurs peut également être sollicitée via notre intermédiaire.

Enfin, sur simple demande, vous pouvez être destinataire de la revue de presse et d'autres informations pratiques qui vous seront alors adressée par nos soins.

Contact : fo.drersg@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : http://www.fo-dgfip-sd.fr/B31/

Le Brexit, ou la victoire posthume du général De Gaulle

Le 14 janvier 1963, lors d'une de ses fameuses conférences de presse, le général de Gaulle rappelle ses objections à propos de la candidature de la Grande-Bretagne au marché commun.

« Insulaire », « maritime », « originale »... le fondateur de la Ve République pointe ici les caractéristiques qui font de « l'Angleterre » un pays fort peu continental. « La nature, la structure, la conjoncture qui sont propres à l'Angleterre diffèrent profondément de celles des continentaux », conclut-il.

En 1963 et en 1967, Charles de Gaulle oppose ainsi à deux reprises un veto français à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne (CEE). Elle finira par y rentrer en 1973, quatre ans après la mort du Général.

Brexit